

## **L'édito de La Lettre n°1**

Lors de la campagne électorale qui a précédé les élections sénatoriales de septembre 2001, je m'étais engagé à rendre compte régulièrement de mon action parlementaire. C'est l'objet de cette première « lettre » qui présente l'action qui a été la mienne d'octobre 2001 à février 2002. Membre de la commission des lois du Sénat, je me suis attaché à participer aux débats sur plusieurs textes importants, et tout particulièrement la loi sur la « démocratie de proximité » qui concerne nombre d'aspects de la vie des collectivités locales. Je me suis également employé à faire avancer un certain nombre de dossiers concernant notre département, ses communes et groupements de communes. Cette lettre ne reprend qu'une partie de ces interventions, mais je suis disponible pour vous donner toute information complémentaire. Un parlementaire se doit, prioritairement, d'accomplir le travail législatif qui est sa mission propre. Il doit aussi « porter » les préoccupations, les souhaits, les réactions des habitants et des collectivités locales qu'il représente auprès du gouvernement et des représentants de l'Etat. Cette tâche, il ne peut l'accomplir seul. C'est avec vous, dans un dialogue constant et positif, que j'entends accomplir la tâche que les « grands électeurs » du Loiret m'ont fait l'honneur de me confier le 23 septembre dernier. Je reste à votre disposition et vous assure de mes sentiments dévoués et cordiaux.

>> [Télécharger La Lettre n° 1](#)